

# COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023  
Reçu en préfecture le 12/12/2023  
Publié le 12/12/2023  
ID : 003-210301354-20231209-20230912\_050-DE



## Séance du 9 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la cantine scolaire en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps et Mmes Chiron, Puravet

Excusé : Mrs Desfarges, Pernet, Pesson et Mme Kahane

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 6

**Date de convocation :** 04/12/2023

**Date d'affichage :** 04/12/2023

Délibération n°20231209\_050

Objet : Décision modificative n°2 – Budget Commune

Vu la nécessité d'alimenter le chapitre 12 « charges de personnel » pour assurer les dernières dépenses de l'année,

Compte-tenu de la surestimation des dépenses « énergie – électricité »,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
2	09/12/2023	Décision modificative n°2	
		6411 - Personnel titulaire	4 000,00
		6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 000,00
		648 - Autres charges de personnel	5 000,00
		60612 - Énergie – Électricité	-10 000,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

